



Litiges sur l'achat d'un bateau

Par **libertado63**, le **24/08/2008** à **10:49**

En septembre 2007, j'ai négocié l'achat d'un bateau de 75000 euros auprès d'un particulier qui devait être conclue fin octobre après la vente de ma maison. Un acte de vente est fait et 7500 euros est versé sans encaissement du chèque. La vente de ma maison ayant été annulée par mes acheteurs, le propriétaire du bateau a accepté que nous restions en affaire jusqu'à ce que ma maison trouve un acquéreur. Je lui verse la somme de 20000 euros comme preuve de ma bonne foi, un avenant est notifié sur l'acte de vente avec les 20000 euros versés et encaissés, le chèque de 7500 euros restitué et détruit et remets ma maison en vente. Celle-ci sera vendue 3 fois et par 3 fois la vente est avortée. En Juillet 2008, je verse 5000 euros au propriétaire, prend en charge l'assurance du bateau à mon nom ainsi que les taxes afférentes à celui-ci pour la somme de 900 euros. Je lui promets à nouveau 20000 euros en septembre et le solde de la vente mi novembre après la vente de ma maison signée récemment et cette fois viable. Le propriétaire du bateau m'envoie un recommandé en me réclamant la totalité de la somme avant la fin septembre, le remboursement des agios des emprunts qu'il aurait fait croyant que la vente de ma maison serait effective, ce qu'évidemment je ne veux pas payer, ceci ne concernant absolument pas. Je m'étais engagé à rembourser la place de port où le bateau se trouve à Pauillac à partir du 11/07 et ce jusqu'à la conclusion de la vente ainsi que l'assurance du 11/07 au 07/08 et rien d'autre. Quels sont les obligations du vendeur sachant qu'il n'est pas en mesure de me rembourser les sommes versées et puis je légalement le faire patienter jusqu'en Novembre sachant que 20000 euros seront payées fin septembre. merci de m'éclairer de vos lumières savantes. meilleures salutations.